

**MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 21 Janvier 2014**

**Etaient présents** : Mmes Christiane ROLLAND, Marlène RONDARD, MM Gérard GUINEL, Christian HENRIET, Franck LAVAREC (Pouvoir de Pascal RICHY), Nicolas LELAURE , Louis RIFFAULT, Pascal SIMILLE, Guy SOULET, André THEBAULT et André PAPIN, Maire.

**Excusés** : MM Pascal RICHY et Eric BLAIS

**Absents** : MM Frédéric CORRE et Mme Maryline FAUCHER

**Secrétaire** : Mr Gérard GUINEL

Présents en début de séance à 20 h 30 : 10 - Votants : 11 dont 1 pouvoir

Mr RIFFAULT est arrivé à 21 heures : Présents : 11 – Votants : 12 dont 1 pouvoir

**Décision modificative**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le virement de crédits sur le budget commune de 8 000 € pour le paiement de la facture concernant des travaux de voirie.

**Convention piscine scolaire à Damvix : CCVSA**

Mr Le Maire informe que dans le cadre de leurs compétences, la CCVSA finance le transport des enfants des écoles primaires à la piscine de Damvix et les communes le coût des entrées. Le Conseil autorise à l'unanimité que Mr Le Maire signe la convention.

**SYDEV : Maintenance Eclairage 2014**

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition du SYDEV concernant les travaux de maintenance d'éclairage 2014 pour un montant total de 3 323 € 50.

**Vote des subventions communales 2014**

Le Conseil Municipal vote les différentes subventions communales au vu des demandes reçues. Le montant total des subventions votées est de 6 150 €.

**CNP : Protection sociale complémentaire**

Mr Le Maire informe que suite à la délibération du 19 février 2013 concernant la participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents, le comité technique paritaire du 9 décembre dernier à valider le montant de la participation de la commune. Le Conseil valide à l'unanimité sa proposition de 5 € de participation par agent et par mois (au prorata du temps de travail).

**Jardin du souvenir**

Mr Le Maire présente un projet ainsi que le devis concernant la réalisation d'un jardin du souvenir au cimetière de ST PIERRE. Le Conseil souhaite que d'autres devis soient établis.

**Contrat d'entretien de l'Ecole du Marais Mouillé**

Mr Le Maire présente le contrat d'entretien établi par l'entreprise Comelec concernant l'installation de climatisation dans la partie neuve du regroupement scolaire. Le prestataire assurera 2 visites annuelles de contrôle technique. Le montant de la redevance contractuelle annuelle est de 586 € 80 et le contrat à une durée de 2 ans. Le Conseil accepte à l'unanimité le contrat tel qu'il a été établi par l'entreprise Comelec.

**Régularisation parcelles « Rue des Chambres »**

Mr Le Maire informe que les trottoirs situés Rue des chambres à Souil correspondants aux parcelles AE 326 et AE 341 ne sont pas la propriété de la commune. Il serait souhaitable pour régulariser la situation au cadastre que la commune acquière ces 2 deux parcelles. Le Conseil accepte de les d'acquérir pour l'euro symbolique. (11 voix pour 1 abs)

**Redécoupage des cantons de la Vendée**

Mr Le Maire fait part d'une proposition de motion établit par le collectif « Stop Découpage Vendée ». Le Conseil refuse d'adhérer à ce collectif. (9 voix contre et 3 abs)

**Adile : Aide à l'accession – Eco pass + accessible**

Le Maire informe que le Conseil Général de La Vendée reconduit pour 2014 le programme Eco-Pass. Celui-ci est une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée à hauteur de 1 500 € par la Commune et de 1 500 € par le Conseil Général. Le Conseil accepte à l'unanimité de reconduire pour 2014 un dossier Eco-Pass.

**Questions et informations diverses**

Mr Le Maire fait part :

- D'un courrier concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Le Conseil accepte de prendre une délibération demandant l'abandon pur et simple de cette réforme. (11 voix pour 1 contre).
- D'un courrier du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes concernant la modification statutaire du syndicat. Le Conseil accepte la modification des statuts.(10 pour 2 abs)
- De la demande des Coucous de St Pierre de pouvoir utiliser l'étage du Foyer Rural à La Porte de l'Ile pour exercer leur activité. Le Conseil accepte à l'unanimité et décide d'effectuer les travaux d'électricité nécessaires.
- Que la demande de subvention auprès de la Fafa, concernant les travaux des vestiaires du terrain de foot, a été refusée. Le Conseil décide d'effectuer les travaux et accepte les devis établis. (à l'unanimité).

Mr Le Maire informe que les locataires du 25 Grand'Rue à La Porte de l'Ile, ont quitté le logement et qu'il est nécessaire de faire des travaux. Le Conseil accepte les devis établis.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 24 janvier 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 22 Janvier 2014

Le Maire,  
A. PAPIN

